

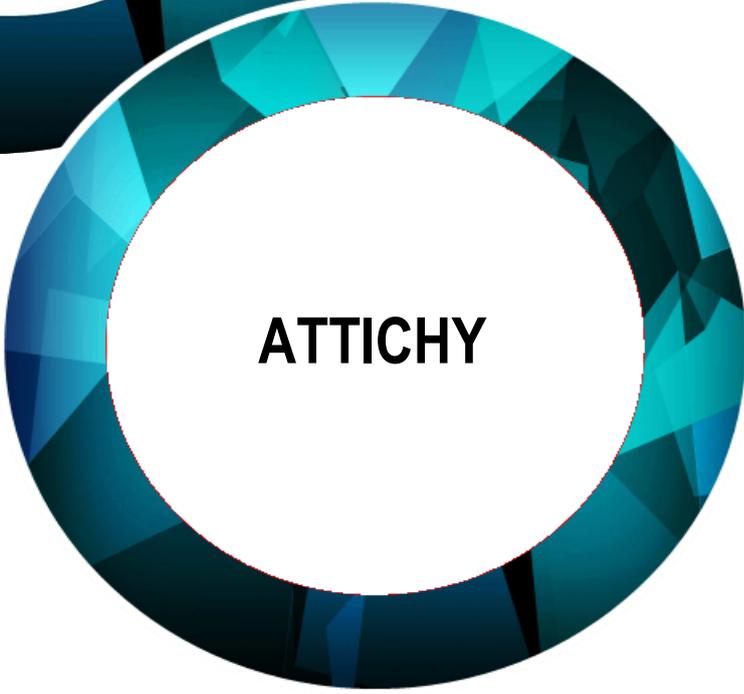


Eau Potable

Exercice
2022



Rapport annuel sur le **Prix** et la
Qualité du **Service** public



ATTICHY



Communauté de Communes
des **Lisières de l'Oise**



Au service Des Territoires de l'Oise



ADTO-SAO
36 Avenue Salvador Allende – Bât. A
Bâtiment Hervé Carlier
60000 BEAUVAIS
Tél : 03 44 15 37 37 – E-mail : accueil@adto-sao.fr



Dossier n° 64306

Edité le : lundi 07 août 2023

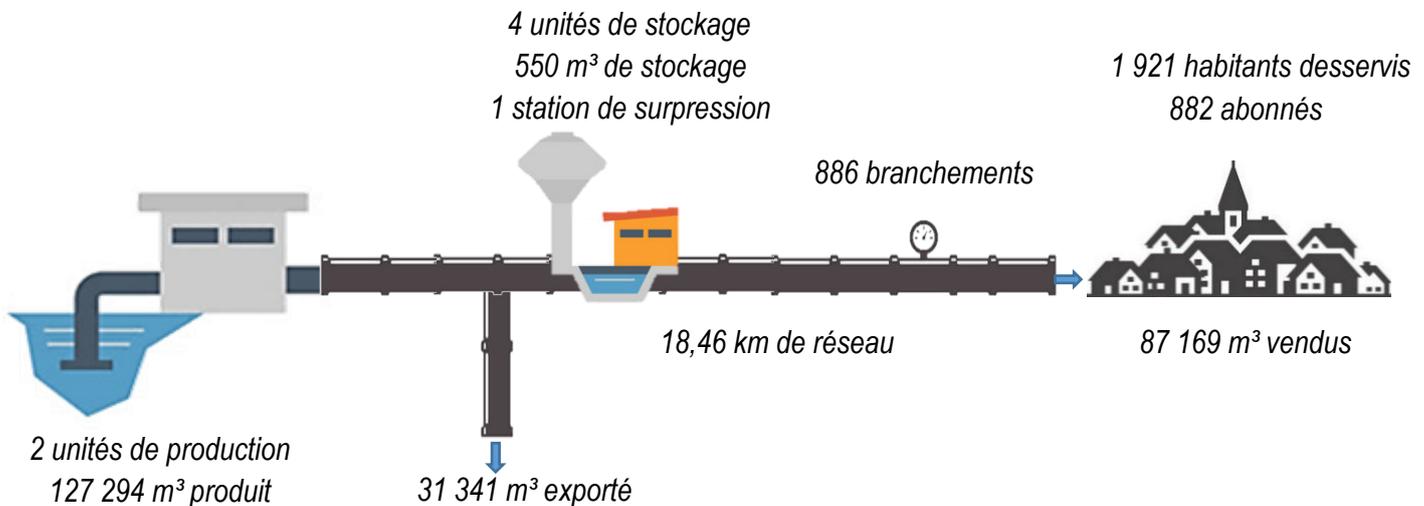
| | |
|---|-----------------------------------|
|  | Etabli par : Quentin SENEZ |
|  | Vérifié par : |
|  | Approuvé par : |

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public présenté conformément à l'article L.2224 5 du code général des collectivités territoriales et au décret n°2007-675 du 2 mai 2007.



Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

ATTICHY



Le rendement du réseau est de 93,24% (cf § III-C-5)

La qualité de l'eau ?

Taux de conformité des analyses Microbiologiques :
100 %

Taux de conformité des analyses Physico-chimiques
: 100 %

L'exploitation ?

SAUR

en délégation de service public de type affermage

Début de contrat le : 01/01/2019

Fin de contrat le : 31/12/2028

Les actions à mener ?

- ▶ Renouvellement de la canalisation rue du Pont d'Amour
- ▶ Renforcement et bouclage de plusieurs tronçons du réseau recommandé par le délégataire
- ▶ Comblement de la source Jean Pierrat
- ▶ Réalisation d'un diagnostic patrimonial et d'un PGSSE prévu par la Communauté de Communes
- ▶ Réalisation d'une interconnexion avec la commune de Couloisy



Prix de l'eau

Le prix du m³ d'eau potable dans la collectivité est de 2,94 € TTC
(au 1er janvier 2023) - Prix moyen dans l'Oise : 2,88* € TTC/m³

*prix moyen calculé avec les données des collectivités ayant missionné l'ADTO pour réaliser leur RPQS (24)

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service

- Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) est un document qui doit être réalisé annuellement pour chaque service d'eau et d'assainissement ;
- Le contenu du RPQS est précisé dans le Code général des collectivités territoriales (article D 2224 -1 à 5) et complété par l'arrêté du 2 mai 2007, modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013 ;
- Le RPQS est un rapport distinct du Rapport Annuel du Délégué (RAD) ;
- Le RPQS doit être présenté à l'assemblée délibérante au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Les modalités de transmission des RPQS sont précisées dans l'arrêté du 29 décembre 2015.

L'Observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement

- L'Observatoire national des services publics d'eau et d'assainissement est un site internet créé et géré par l'Office Français pour la Biodiversité (OFB) donnant accès à la description et aux données des services publics d'eau potable et d'assainissement, qu'il s'agisse de leur organisation, de leur tarif ou de leur performance ;
- Les données du RPQS peuvent être transmises à l'Observatoire en suivant le lien "accès réservé aux collectivités" sur le site internet "<http://www.services.eaufrance.fr/>" ; A noter que la Direction Départementale des Territoires (DDT) de l'Oise reçoit les données pour validation avant publication ;
- La transmission de ces données au préfet et à l'Observatoire est obligatoire pour les communes ou Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de 3 500 habitants et plus ;
- Afin de permettre les comparaisons d'une année sur l'autre et entre services similaires, des indicateurs ayant fait l'objet de définitions standardisées ont été définis. Ils sont de deux types ; des indicateurs descriptifs (ex : D201.0, D202.0, etc.) qui permettent de caractériser le service, et des indicateurs de performance (ex : P254.3, P203.0, etc.) qui permettent d'évaluer sa qualité et sa performance.

Prix et qualité du service public de l'eau potable

Ce rapport présente à la fois les valeurs de l'exercice 2021 et celles de l'exercice 2022 afin de mettre en lumière l'évolution du service d'une année sur l'autre. Néanmoins, seules les valeurs de 2022 sont obligatoires.

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| I) CARACTERISATION DU SERVICE..... | 7 |
| A) Présentation du territoire desservi..... | 7 |
| B) Mode de gestion du service..... | 7 |
| C) Estimation de la population desservie (D101.0)..... | 8 |
| D) Nombre d'abonnements..... | 8 |
| E) Prestations assurées dans le cadre du service..... | 9 |
| F) Ressources en eau..... | 10 |
| 1) Points de prélèvement..... | 10 |
| 2) Lieux de stockage..... | 11 |
| 3) Volumes produits..... | 12 |
| 4) Volumes importés..... | 13 |
| 5) Volumes exportés..... | 14 |
| 6) Volumes mis en distribution..... | 15 |
| 7) Volumes vendus aux abonnés..... | 16 |
| 8) Consommation moyenne d'eau potable par foyer..... | 17 |
| 9) Longueur du réseau..... | 17 |
| II) TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE..... | 18 |
| A) Fixation des tarifs en vigueur..... | 18 |
| 1) Part destinée à la collectivité..... | 18 |
| 2) Part destinée au délégataire..... | 18 |
| 3) Part destinée aux taxes et redevances..... | 18 |
| B) Les frais d'accès au service d'eau potable..... | 19 |
| C) Prix du service de l'eau potable..... | 19 |
| 1) Tarifs du service d'eau potable..... | 19 |
| 2) Composantes de la facture type d'un usager de 120 m ³ | 20 |
| 3) Prix théorique du m ³ pour un usager consommant 120 m ³ (D102.0)..... | 21 |
| D) Recette d'exploitation..... | 22 |
| 1) Recettes de la collectivité..... | 22 |
| 2) Recettes de l'exploitant..... | 23 |
| III) INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE D'EAU POTABLE..... | 24 |
| A) Qualité de l'eau (P101.1-P102.1)..... | 24 |
| B) Connaissance et gestion patrimoniale du réseau..... | 24 |
| 1) Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)..... | 24 |
| 2) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau (P103.2B)..... | 25 |
| C) Performance du réseau..... | 27 |
| 1) Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)..... | 28 |
| 2) Indice Linéaire de Consommation (ILC)..... | 29 |
| 3) Indice Linéaire de Pertes en réseau (ILP) (P106.3)..... | 30 |
| 4) Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)..... | 32 |
| 5) Rendement du réseau de distribution (P104.3)..... | 33 |
| D) Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)..... | 35 |
| E) Taux d'occurrence des interruptions de service (P151.1)..... | 35 |
| F) Taux de réclamations (P155.1)..... | 35 |

| | |
|---|-----------|
| G) Délai d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés | 35 |
| H) Branchements en plomb | 35 |
| IV) FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE | 36 |
| A) Montants Financiers | 36 |
| B) Etat de la dette (P153.2) | 36 |
| C) Amortissements réalisés | 36 |
| D) Actions de solidarité et de coopérations décentralisées dans le domaine de l'eau | 36 |
| 1) Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0) | 36 |
| 2) Opérations de coopérations décentralisées | 36 |
| V) EXPLOITATION DU SERVICE, TRAVAUX ET ETUDES | 37 |
| A) Obligations de l'exploitant | 37 |
| B) Travaux et études réalisés au cours de l'exercice par le délégataire | 38 |
| C) Travaux et études réalisés au cours de l'exercice par la collectivité | 39 |
| D) Perspective | 40 |
| VI) TABLEAU RECAPITULATIF DES DONNEES | 41 |
| VII) ANNEXE 1: FICHE DE SYNTHESE DES ANALYSES ARS | 42 |
| VIII) ANNEXE 2 : NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE | 44 |
| IX) ANNEXE 3 : DETAIL DES INTERVENTIONS DURANT L'EXERCICE | 45 |
| X) ANNEXE 4 : SYNOPTIQUE DU RESEAU D'EAU POTABLE | 46 |

I) CARACTERISATION DU SERVICE

A) Présentation du territoire desservi

La communauté de communes des Lisières de l'Oise gère le service d'eau potable de la commune d'Attichy depuis le transfert de compétence en date du 1er janvier 2020.

La collectivité comprend les ouvrages suivants :

- 2 unités de production
- 4 unités de stockage
- 1 station de surpression
- 18,459 km de réseau
- 886 branchements

Les compétences liées au service peuvent être la production, le traitement, le transfert, le stockage ou la distribution. Dans le cas de la collectivité :

- la compétence liée à la production consiste à assurer la mise à disposition de l'eau potable en tête de réseau de distribution après avoir effectué les traitements requis. Elle peut comprendre le captage, l'adduction d'eau brute et le pompage en sortie d'usine.
- La compétence liée au traitement consiste à rendre une eau brute non potable, potable pour les consommateurs par l'utilisation d'un ou plusieurs procédés chimiques ou physiques.
- La compétence liée au transfert consiste à assurer le transport de l'eau potable depuis la sortie de l'usine de production jusqu'aux points de livraison de vente en gros. Il n'y a pas d'abonnés directement desservis.
- La compétence liée au stockage sert à retenir l'eau pour permettre le maintien d'une diffusion aux heures de forte demande. Il peut servir d'intermédiaire entre le transfert et la distribution.
- La compétence liée à la distribution consiste à acheminer l'eau potable pour la mettre à disposition des abonnés de toute nature. Cette mission peut inclure une mission de transfert.

B) Mode de gestion du service

Le service est exploité en délégation de service public de type affranchissement pour une durée de 10 ans avec une échéance fixée le 31/12/2028.

Il n'y a pas d'avenant.

C) Estimation de la population desservie (D101.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

La population desservie est estimée à 1921 habitants.

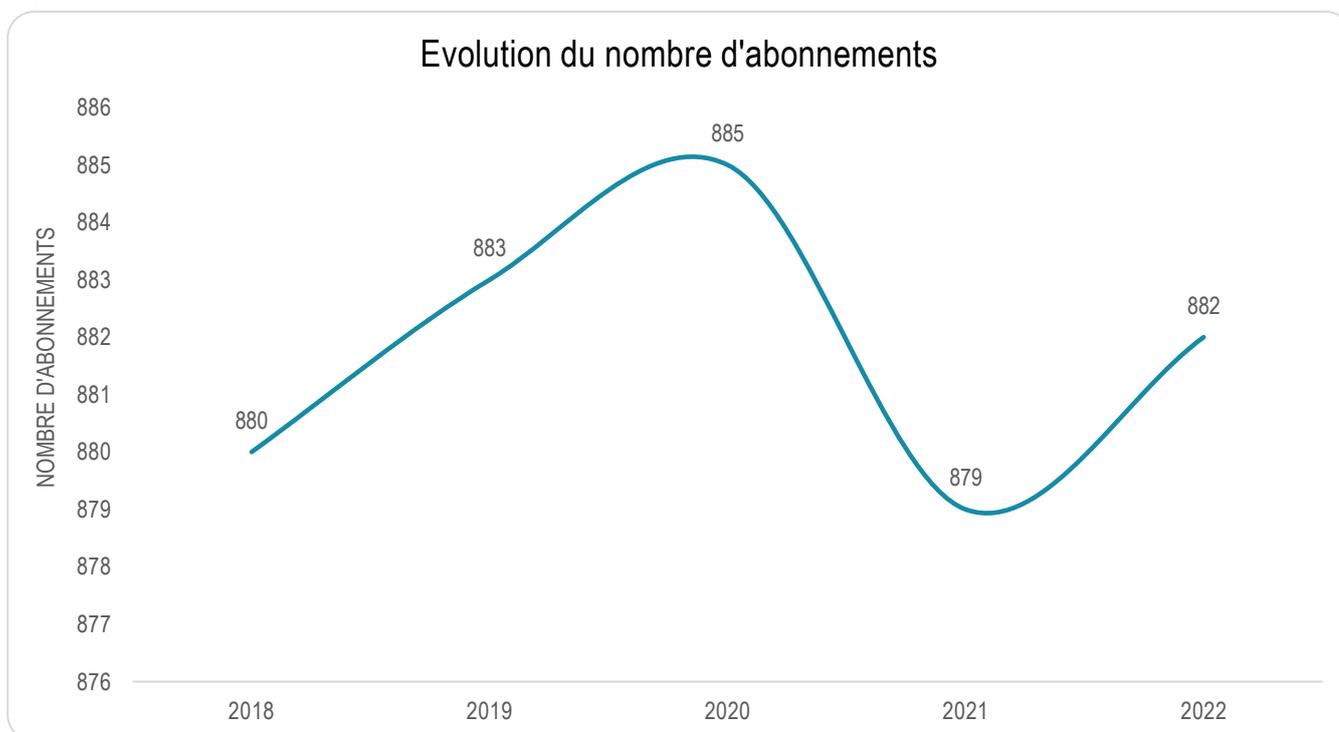
D) Nombre d'abonnements

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

| Abonnements | 2021 | 2022 | Variation 2021 - 2022 |
|--------------------------------------|------------|------------|-----------------------|
| Nombre d'abonnements domestiques | 879 | 882 | 0,34% |
| Nombre d'abonnements non domestiques | 0 | 0 | - |
| Nombre total d'abonnements | 879 | 882 | 0,34% |

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchements) est de 47,78 abonnés/km pour l'exercice 2022.

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,18 habitants/abonné pour l'exercice 2022.



Le nombre d'abonnés est relativement stable lors des 5 derniers exercices. Le détail entre les abonnés domestiques et non-domestiques n'a pas été fourni par le délégataire.

E) Prestations assurées dans le cadre du service

Les prestations confiées au délégataire sont les suivantes :

| | |
|------------------------------|--|
| Gestion du service : | Application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs |
| Gestion des abonnés : | Accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client |
| Mise en service : | Des branchements |
| Entretien : | De la voirie, de l'ensemble des ouvrages, des canalisations, des captages, des clôtures, des compteurs, des ouvrages de traitement, du génie civil |
| Renouvellement : | Des branchements, des canalisations, des compteurs, des équipements électromécaniques, des ouvrages de traitement |

La collectivité prend en charge :

| | |
|------------------------------------|---|
| Renouvellement : | Des branchements, des canalisations, des compteurs, des équipements électromécaniques, des ouvrages de traitement, de la voirie, de l'ensemble des ouvrages, des captages, des clôtures, du génie civil |
| Prestations particulières : | Entretien des points de distribution publics, dont les hydrants |

F) Ressources en eau

1) Points de prélèvement

| Ouvrages | Type | Débit d'exploitation [m³/h] | Débit d'autorisation [m³/h] | Code BRGM | Arrêté D.U.P | Date de création |
|--------------------------------|---------|-----------------------------|-----------------------------|--------------|--------------|------------------|
| Forage "Les étangs de Attichy" | Forage | 17 | 40 | 0105-7X-0124 | 25/01/1985 | 1977 |
| Source de Jean Pierrat | Captage | 0 | 8 | 0105-2X-0097 | 11/11/1980 | 1960 |

Une étude BAC ainsi qu'un Diagnostic Territorial Multi-Pressions (DTMP) ont été menés par la Communauté de Communes des Lisières de l'Oise sur les captages d'Attichy.

Le captage est équipé d'une chloration et d'une déferrisation (renouvelée en 2011).

Un bassin de filtration a été mis en place au niveau de l'unité de déferrisation, afin de limiter la concentration en fer dans les eaux rejetées par cette unité au milieu naturel.

La source Jean Pierrat a été abandonnée par la commune. Cependant, un comblement de celle-ci sera à prévoir.

2) Lieux de stockage

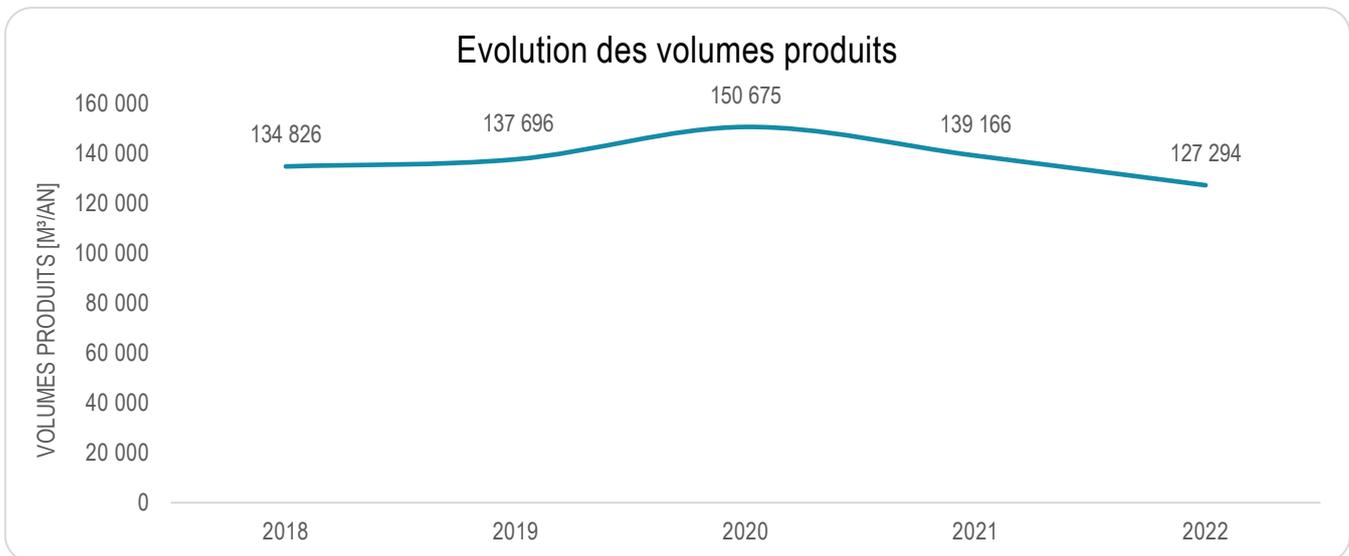
| Ouvrages | Type de stockage | Volume de stockage [en m ³] |
|--|------------------------|--|
| Montplaisir de Attichy | Réservoir semi-enterré | 100 |
| Jeu de l'Arc de Attichy | Réservoir semi-enterré | 100 |
| Bâche eau traitée Déferrisation de Attichy | Bâche | 50 |
| Noyonval (Reprise de Bitry) | Réservoir semi-enterré | 300 |
| Capacité totale de stockage [m³] | | 550 |

- ▶ Lors de cet exercice, le délégataire a procédé au nettoyage de la bâche de Montplaisir, de la bâche de Noyonval (reprise de Bitry) et de la bâche du jeu d'Arc.

3) Volumes produits

| Ouvrages | Capacité de production [m³/j] | Production 2021 [m³] | Production 2022 [m³] | Variation 2021 - 2022 |
|--------------------------------|-------------------------------|----------------------|----------------------|-----------------------|
| Forage "Les étangs de Attichy" | 960 | 139 166 | 127 294 | -8,53% |
| Source de Jean Pierrat | 600 | 0 | 0 | |
| Total production [m³] | | 139 166 | 127 294 | -8,53% |

127 294 m³ ont été produits au cours de l'exercice 2022 ; ce qui correspond à une différence de -8,53 % par rapport à l'exercice 2021.



Les volumes produits ont varié entre 127 294 et 150 675 m³/an au cours des cinq dernières années.

▶ Les volumes produits sur la commune ont diminué lors des deux derniers exercices, revenant à des niveaux inférieurs à ceux de 2018. Cela peut traduire une amélioration du rendement du réseau de distribution, ou une diminution des consommations des abonnés.

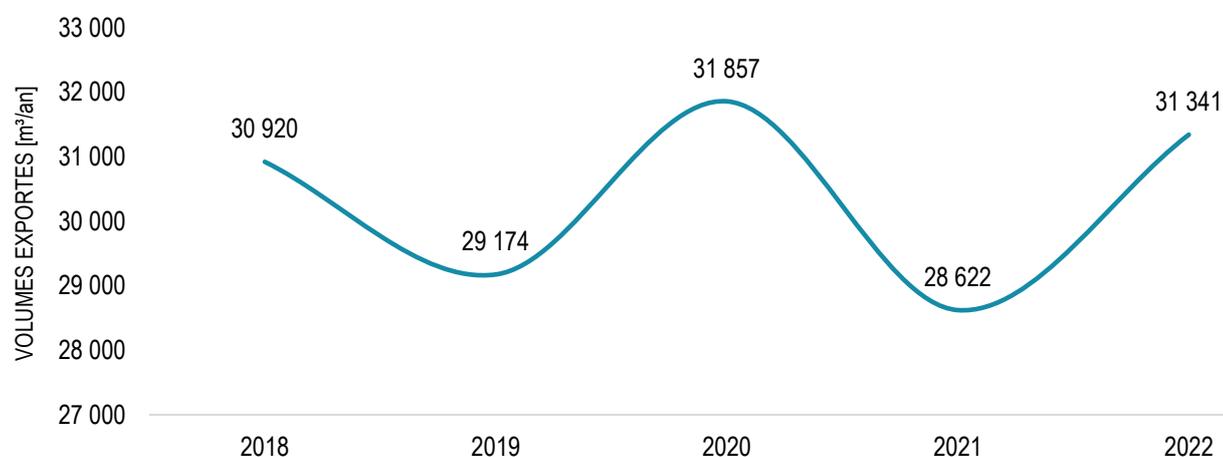
4) Volumes importés

- ▶ La collectivité n'importe pas d'eau.

5) Volumes exportés

| Acheteurs | Volumes exportés en 2021 [m ³] | Volumes exportés en 2022 [m ³] | Variation 2021 - 2022 |
|---|--|--|-----------------------|
| BITRY | 28 622 | 31 341 | 9,50% |
| Total Volumes Exportés [m³] | 28 622 | 31 341 | 9,50% |

Evolution des volumes exportés

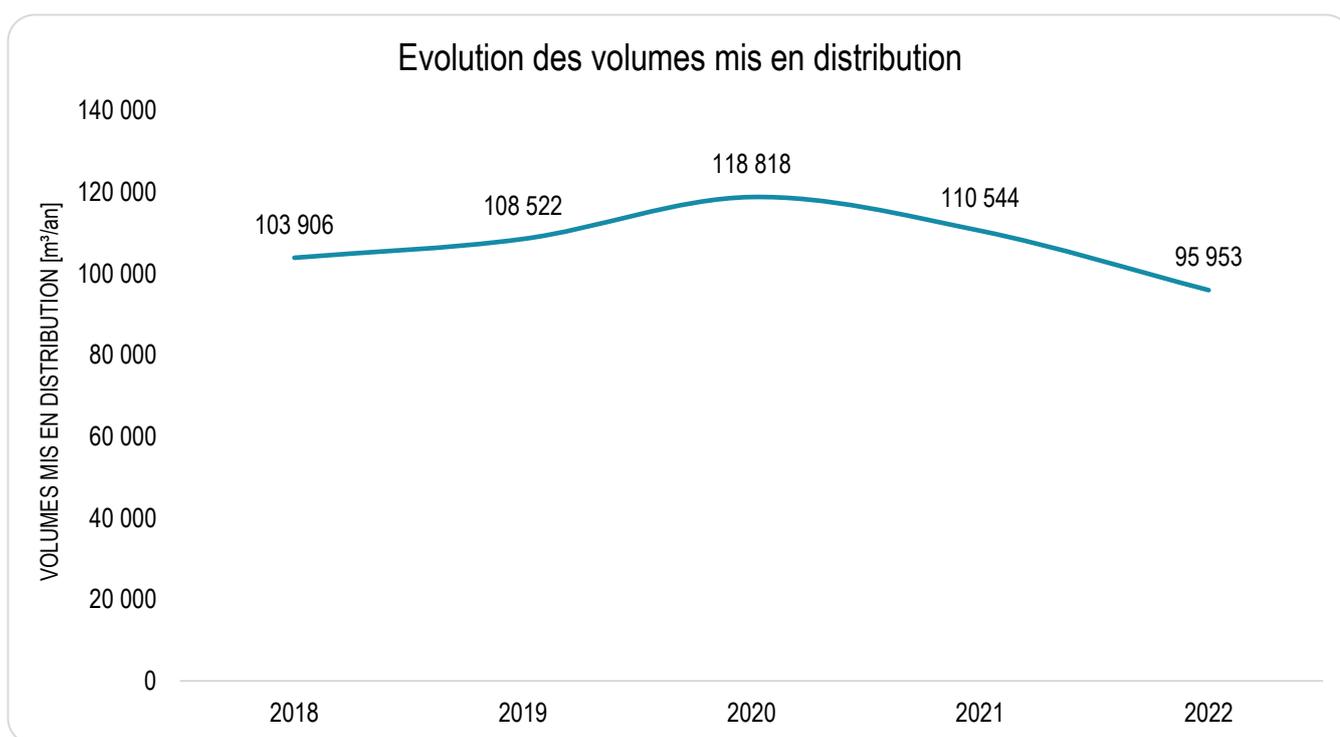


► Les volumes exportés vers la commune de Bitry ont peu varié lors des derniers exercices.

6) Volumes mis en distribution

| Volumes | 2021 | 2022 | Variation 2021 - 2022 |
|---|----------------|---------------|-----------------------|
| Volumes produits [m ³] | 139 166 | 127 294 | -8,53% |
| Volumes importés [m ³] | - | - | - |
| Volumes exportés [m ³] | 28 622 | 31 341 | 9,50% |
| Volume mis en distribution [m³] | 110 544 | 95 953 | -13,20% |

95 953 m³ ont été mis en distribution au cours de l'exercice 2022 ; ce qui correspond à une différence de -13,20% par rapport à l'exercice 2021.



En raison de l'absence de volumes importés, et au vu de la faible variation des volumes exportés, l'évolution des volumes mis en distribution est sensiblement la même que celle des volumes produits.

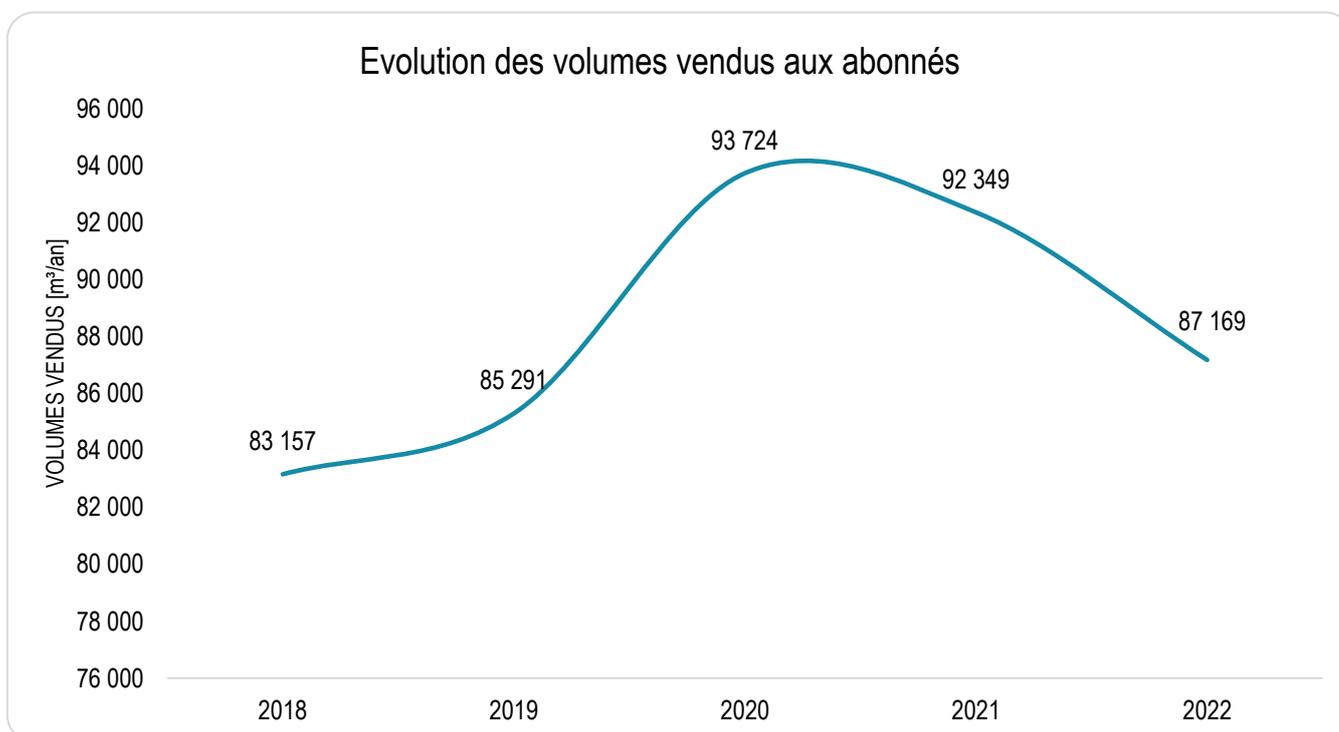
7) Volumes vendus aux abonnés

| Abonnements | 2021 | 2022 | Variation 2021 - 2022 |
|--|--------|--------|-----------------------|
| Volumes vendus aux abonnés domestiques [m ³] | 92 349 | 87 169 | -5,61% |
| Volumes vendus aux abonnés non domestiques [m ³] | - | - | - |
| Volumes totaux vendus aux abonnés [m ³]* | 92 349 | 87 169 | -5,61% |

*Les valeurs du tableau ci-dessus représentent les volumes vendus sur la période de relève (données fournies par le délégataire). Les valeurs du graphique ci-dessous sont les valeurs ramenées sur l'année civile (365 jours) issues du rapport du délégataire.

Important : Les valeurs du graphique ci-dessous servent aux calculs des indicateurs du présent rapport.

87 169 m³ ont été vendus au cours de l'exercice 2022, ce qui correspond à une différence de - 5,61 % par rapport à l'exercice 2021.



Les volumes vendus aux abonnés ont varié entre 83 157 et 93 724 m³/an au cours des cinq dernières années.

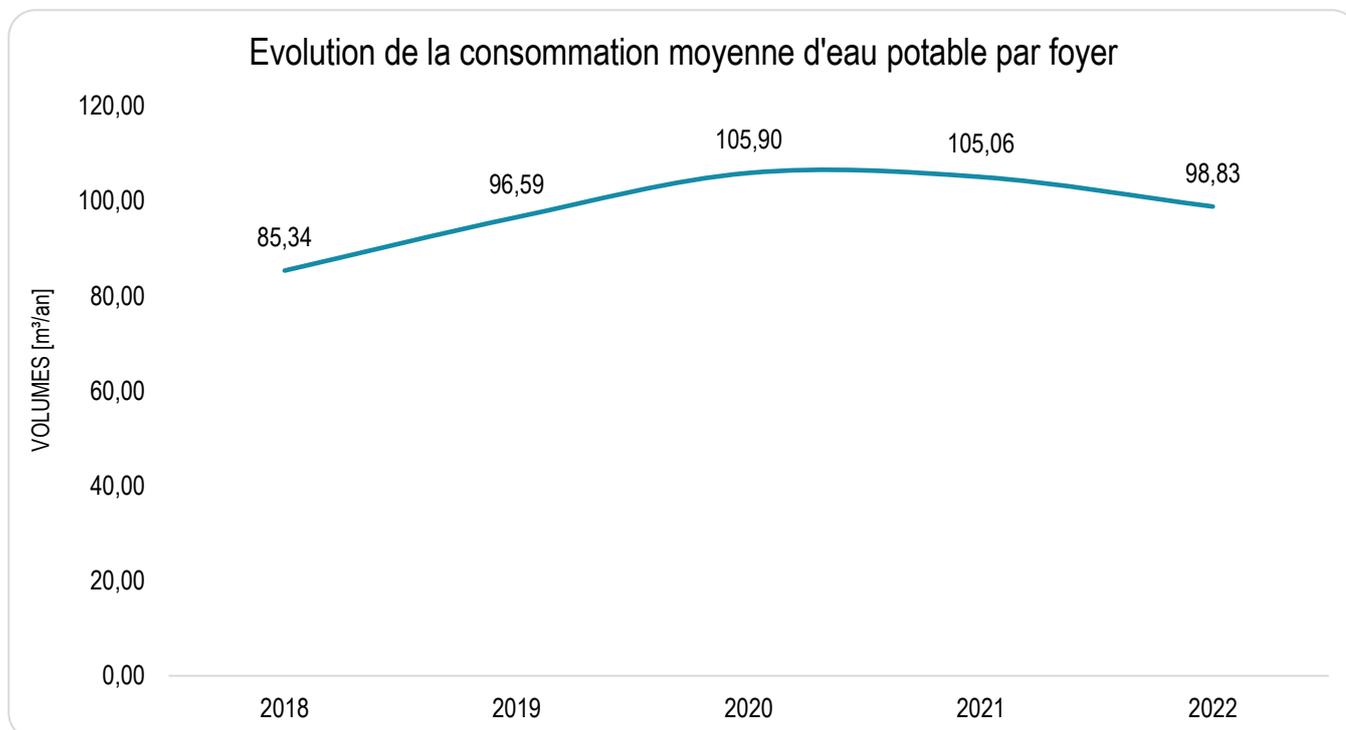
La diminution des volumes vendus aux abonnés, en corrélation avec celle des volumes mis en distribution, traduit une baisse des consommations moyennes des abonnés. Cependant, la diminution plus importante des volumes mis en distribution indique également une amélioration du rendement de distribution.

La répartition des volumes vendus entre les abonnés domestiques et non-domestiques n'a pas été fournie par le délégataire.

8) Consommation moyenne d'eau potable par foyer

| | 2021 | 2022 | Variation 2021 - 2022 |
|---|--------|-------|-----------------------|
| Consommation par foyer [m ³ /an] | 105,06 | 98,83 | -5,93% |

La consommation moyenne d'eau potable par foyer est de 99 m³/an au cours de l'exercice 2022, ce qui correspond à une différence de - 5,93 % par rapport à l'exercice 2021.



La consommation moyenne d'eau potable par foyer a diminué lors de cet exercice, après avoir culminé lors des exercices 2020 et 2021.

- ▶ Cependant cette valeur est à interpréter avec précautions, en effet le délégataire n'ayant pas fourni la répartition des volumes vendus aux abonnés domestiques et non-domestiques, l'ensemble des volumes vendus est ici considéré comme vendu à des abonnés domestiques.

9) Longueur du réseau

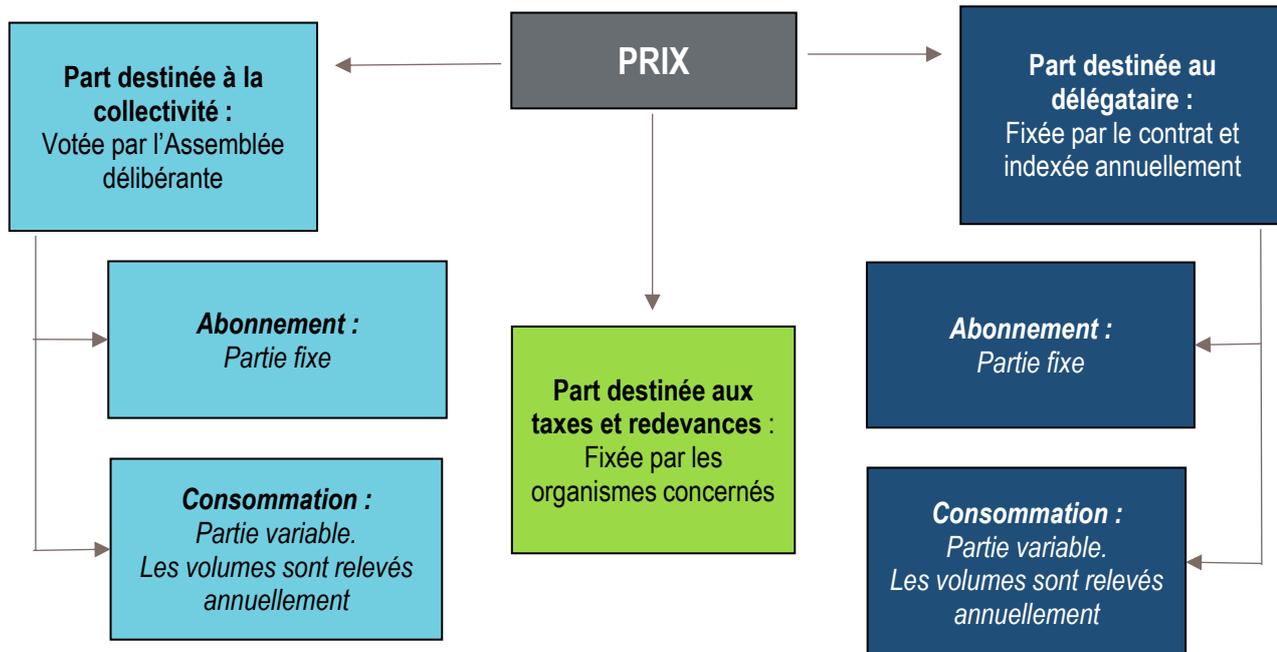
| | Date du dernier diagnostic réseau | 2021 | 2022 | Variation 2021 - 2022 |
|-------------------------|-----------------------------------|--------|--------|-----------------------|
| Longueur du réseau [km] | - | 18,460 | 18,459 | -0,01% |

- ▶ La légère variation du linéaire de réseau lors de cet exercice est probablement liée à une différence d'arrondi des valeurs.

II) TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

A) Fixation des tarifs en vigueur

Le prix de l'eau potable se décompose de la manière suivante :



1) Part destinée à la collectivité

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

2) Part destinée au délégataire

Les tarifs concernant la part de SAUR sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat :

Au 1er janvier 2022, le coefficient d'actualisation était de 1,07818.

Au 1er janvier 2023, le coefficient d'actualisation est de 1,17120.

3) Part destinée aux taxes et redevances

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3 000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3 000 habitants et en cas de délégation de service public.

L'agence de l'eau perçoit des redevances auprès des usagers de l'eau (ménages, collectivités, industriels, agriculteurs...) afin de financer des actions nécessaires à la réduction de la pollution, la protection des ressources en eau et des milieux aquatiques, et contribuer à l'atteinte des objectifs environnementaux, fixés dans le contexte de la directive cadre européenne. Le montant de ces redevances, en euro par m³, est calculé chaque année et pour chaque commune par l'Agence de l'Eau. Un usager d'un service d'eau potable doit ainsi payer deux redevances :

- La redevance de prélèvement sur la ressource en eau :

Son taux est modulé en fonction de l'importance des prélèvements sur le secteur du bassin considéré au regard des ressources en eau disponibles et de la fragilité des milieux.

- La redevance de pollution domestique :

Son taux est modulé en fonction des pollutions constatées dans les territoires et des efforts nécessaires pour les réduire, les éliminer et atteindre le bon état écologique des eaux.

B) Les frais d'accès au service d'eau potable

Les frais d'accès au services sont de 36,31€.

| Valeur dans le contrat | Coefficient d'actualisation | Valeur actualisée |
|------------------------|-----------------------------|-------------------|
| 31,00 € | 1,17120 | 36,31 € |

C) Prix du service de l'eau potable

1) Tarifs du service d'eau potable

| | 1er janvier 2021 | 1er janvier 2022 | 1er janvier 2023 | Variation 2022 - 2023 |
|---|------------------|------------------|------------------|-----------------------|
| Part de l'exploitant | | | | |
| Part Fixe [€ HT/an] | 20,63 | 21,56 | 23,42 | 8,63% |
| Part Proportionnelle [€ HT/m ³] | 1,0315 | 1,0780 | 1,1711 | 8,64% |
| Part de la collectivité | | | | |
| Part Fixe [€ HT/an] | 0,00 | 0,00 | 0,00 | - |
| Part Proportionnelle [€ HT/m ³] | 0,9757 | 0,9757 | 0,9757 | 0,00% |
| Redevance et Taxes | | | | |
| Redevance pour prélèvement sur la ressource en eaux [€/m ³] | 0,0660 | 0,0850 | 0,0660 | -22,35% |
| Redevance de pollution Domestique [€/m ³] | 0,3800 | 0,3800 | 0,3800 | 0,00% |
| TVA [%] | 5,50% | 5,50% | 5,50% | 0,00% |

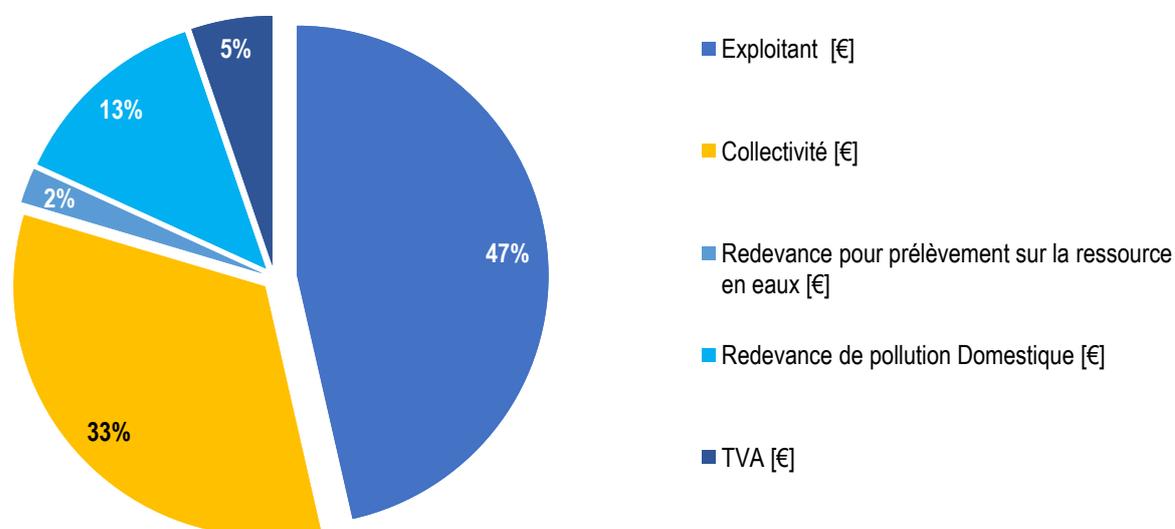
▶ Entre le 1er janvier 2022 et le 1er janvier 2023, la part de l'exploitant a augmenté et la part de la collectivité est restée stable.

La redevance pour le prélèvement sur la ressource en eaux a diminué au 1er janvier 2023.

2) Composantes de la facture type d'un usager de 120 m³

| | 1er janvier 2021 | 1er janvier 2022 | 1er janvier 2023 | Variation 2022 - 2023 |
|---|------------------|------------------|------------------|-----------------------|
| Exploitant [€] | 144,41 | 150,92 | 163,95 | 8,64% |
| Collectivité [€] | 117,08 | 117,08 | 117,08 | 0,00% |
| Redevance pour prélèvement sur la ressource en eaux [€] | 7,92 | 10,20 | 7,92 | -22,35% |
| Redevance de pollution Domestique [€] | 45,60 | 45,60 | 45,60 | 0,00% |
| TVA [€] | 17,33 | 17,81 | 18,40 | 3,32% |
| Total [€ TTC] | 332,34 € | 341,61 € | 352,96 € | 3,32% |

Répartition d'une facture d'eau potable



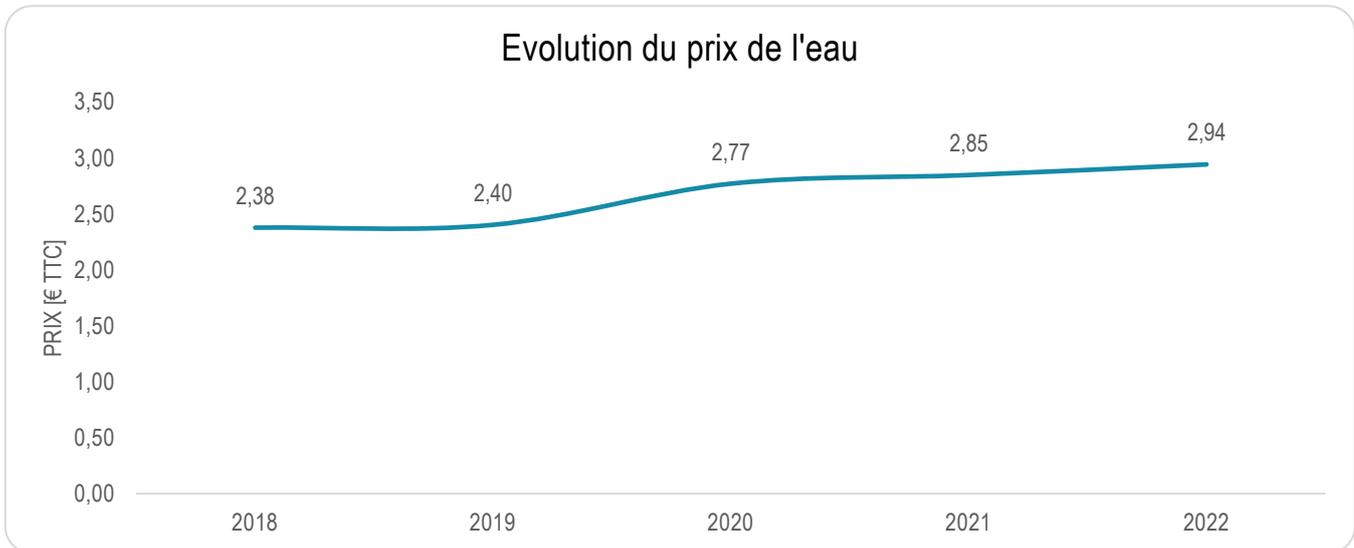
La part de la collectivité représente 33% de la facture d'eau potable d'un usager consommant 120 m³.

La part de l'exploitant représente 46% de cette facture.

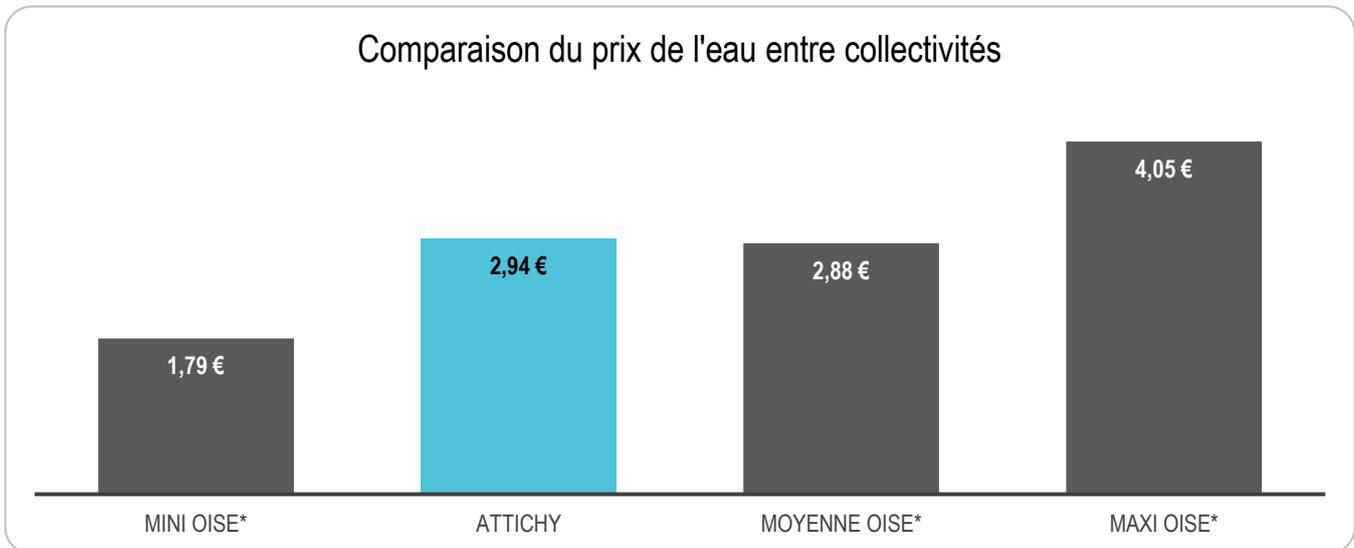
3) Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ (D102.0)

| | 1er janvier 2021 | 1er janvier 2022 | 1er janvier 2023 | Variation 2022 - 2023 |
|---|------------------|------------------|------------------|-----------------------|
| Prix pour 120 m ³ d'eau potable [€ TTC/an] | 332,34 € | 341,61 € | 352,96 € | 3,32% |
| Prix pour 1 m ³ d'eau potable [€ TTC/an] | 2,77 € | 2,85 € | 2,94 € | |

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ au 1er janvier 2023 : 2,94 € TTC



Le prix de l'eau a augmenté régulièrement lors des trois derniers exercices, en raison de la hausse de la part du délégataire liée à l'actualisation des indices.
 La forte hausse du prix de l'eau entre les exercices 2019 et 2020 est liée à une augmentation de la part communale par la commune, dans le cadre du renouvellement du contrat de DSP.



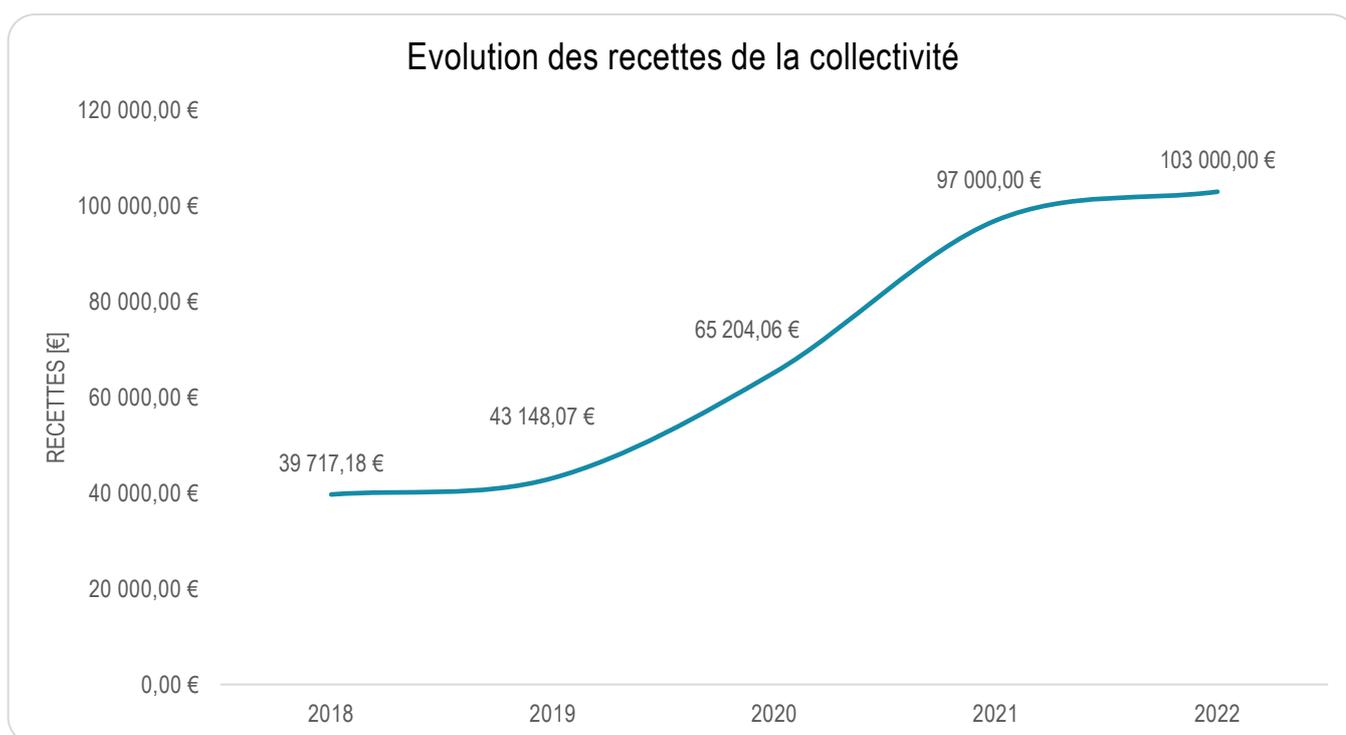
*calculé sur la base des autres collectivités de l'Oise ayant commandé un RPQS à l'ADTO pour l'exercice en cours (24)

Le prix de l'eau appliqué sur la collectivité est situé dans la moyenne parmi les prix pratiqués dans les collectivités ayant missionné l'ADTO-SAO

D) Recette d'exploitation

1) Recettes de la collectivité

| | 2021 | 2022 | Variation 2021 - 2022 |
|---|--------------------|---------------------|-----------------------|
| Recettes de vente d'eau domestique [€] | 97 000,00 € | 103 000,00 € | 6,19% |
| Recettes de ventes d'eau non domestique [€] | 0,00 € | 0,00 € | - |
| Autres recettes [€] | 0,00 € | 0,00 € | - |
| TOTAL [€] | 97 000,00 € | 103 000,00 € | 6,19% |

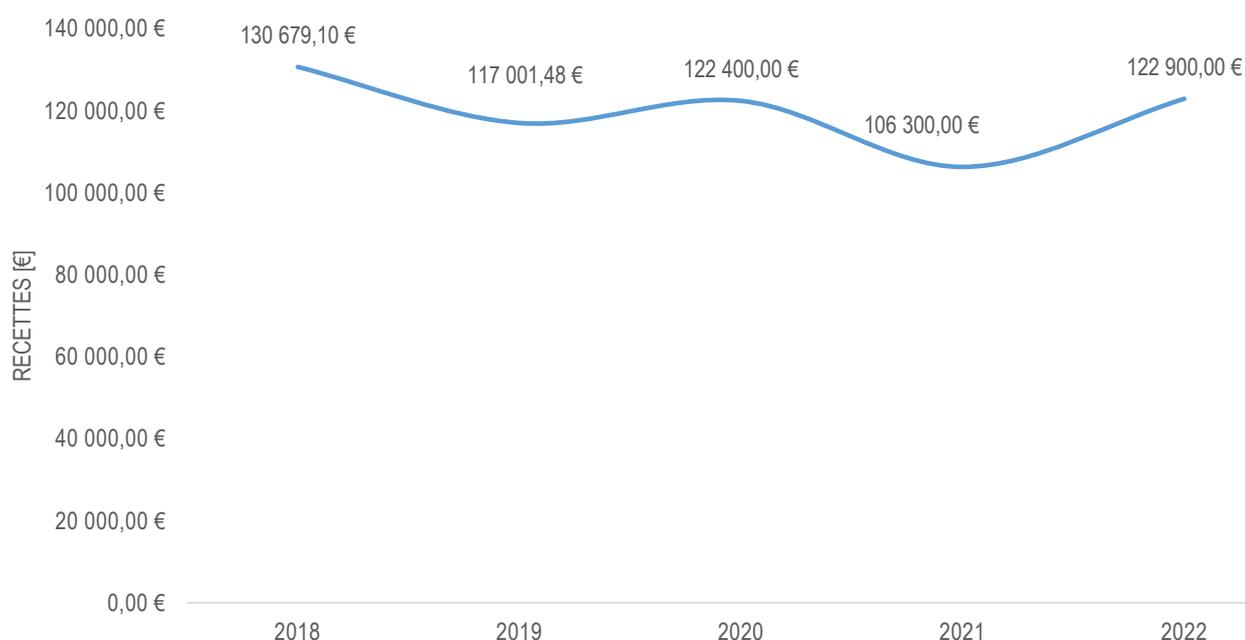


► Les valeurs des recettes de la collectivité ne sont que des estimations présentes dans le RAD, cependant aucune valeur précisée n'a été fournie. La question va être posée à votre délégataire.

2) Recettes de l'exploitant

| | 2021 | 2022 | Variation 2021 - 2022 |
|---|---------------------|---------------------|-----------------------|
| Recettes de vente d'eau domestique [€] | €106 300,00 | €122 900,00 | 15,62% |
| Recettes de ventes d'eau non domestique [€] | €0,00 | €0,00 | - |
| Autres recettes [€] | €0,00 | €0,00 | - |
| TOTAL [€] | 106 300,00 € | 122 900,00 € | 15,62% |

Evolution des recettes de l'exploitant



Les recettes de l'exploitant sont issues du RAD, cependant le détail des recettes n'a pas été fourni.

- ▶ La variation des recettes de l'exploitant ne semble pas cohérente avec l'évolution du prix de l'eau et des volumes vendus aux abonnés.

III) INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE D'EAU POTABLE

A) Qualité de l'eau (P101.1-P102.1)

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

| | Nombre de prélèvements réalisés | Nombre de prélèvements conformes | Conformité [%] |
|--------------------------------------|---------------------------------|----------------------------------|----------------|
| Analyses Microbiologiques (ARS) | 8 | 8 | 100% |
| Analyses Microbiologiques (Délégué) | 0 | 0 | - |
| Analyses Physico-chimiques (ARS) | 9 | 9 | 100% |
| Analyses Physico-chimiques (Délégué) | 3 | 3 | 100% |

► L'ensemble des analyses réalisées par le délégué et l'ARS lors de cet exercice sont conformes, tant sur le plan microbiologique que physico-chimique.

B) Connaissance et gestion patrimoniale du réseau

1) Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc...). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0% Aucune action de protection

20% Etudes environnementales et hydrogéologiques en cours

40% Avis de l'hydrogéologue rendu

50% Dossier déposé en préfecture

60% Arrêté préfectoral

80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc...)

100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

► Pour l'année 2022, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est de 80%.

2) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau (100 pts)

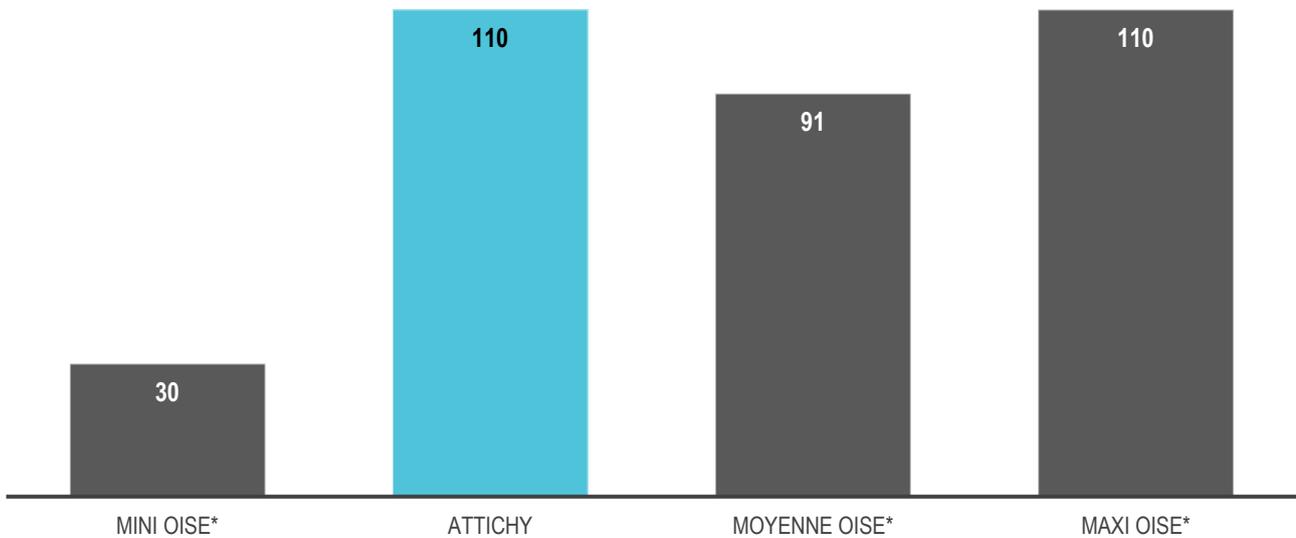
Les grands ouvrages - réservoirs, stations de traitement, pompes... - ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice défini par l'arrêté du 2 décembre 2013.

D'après l'article L. 213-10-9 du Code de l'Environnement, « le taux de la redevance pour l'usage alimentation en eau potable est multiplié par deux lorsque le descriptif ou le plan d'actions visé à l'article L. 2224-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas été établi dans les délais prescrits. Cette majoration prend effet à partir de l'année suivant le constat de cette carence. ». Cette nouvelle évolution réglementaire fixe le niveau de connaissance des réseaux d'eau et le seuil de points nécessaires pour que le service dispose du descriptif détaillé. La non atteinte de 40 points minimum pourra entraîner dans les années à venir un doublement de la redevance en eau et impactera donc le prix de l'eau.

| | | Barème | Points |
|--|---|------------|------------|
| 1 | Absence de plan des réseaux de transport et de distribution d'eau ou plan incomplet. | 0 | 0 |
| | Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution de l'eau potable mentionnant s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesure. | 10 | 10 |
| | Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour qui doit être réalisée au moins chaque année. | 5 | 5 |
| Un minimum de 15 pts doit être obtenu sur la partie 1 pour bénéficier de points supplémentaires | | 15 | 15 |
| 2 | Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de canalisation, de la catégorie de l'ouvrage ainsi que de la précision des informations cartographiques et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution. | 10 | 10 |
| | Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblés pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblés pour au moins 95% du linéaire total des réseaux. | 5 | 5 |
| | L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux étant renseigné. | 10 | 10 |
| | Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblés pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux. | 5 | 5 |
| Un minimum de 40 pts doit être obtenu sur les parties 1 et 2 pour bénéficier de points supplémentaires | | 45 | 45 |
| 3 | Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux. | 10 | 10 |
| | Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipement électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution. | 10 | 10 |
| | Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements. | 10 | 10 |
| | Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur. | 10 | 10 |
| | Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de perte d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite. | 10 | 10 |
| | Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement... | 10 | 10 |
| | Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins trois ans). | 10 | 0 |
| Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transferts des réseaux. | 5 | 5 | |
| TOTAL | | 120 | 110 |

L'indice étant supérieur à 40 points, la collectivité ne s'expose pas à une surtaxe de la redevance en eau.

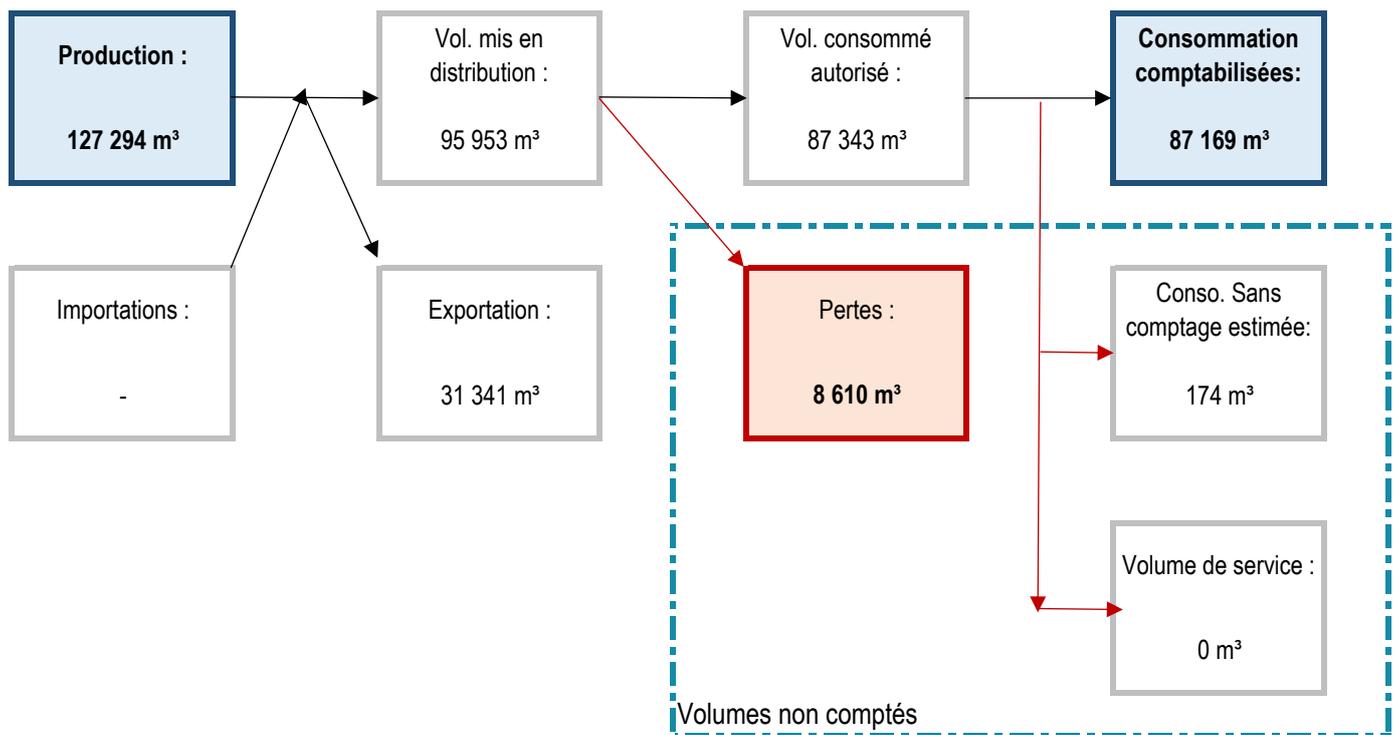
Comparaison de l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale entre collectivités



*calculé sur la base des autres collectivités de l'Oise ayant commandé un RPQS à l'ADTO pour l'exercice en cours (24).

► L'indice de connaissance et de la gestion patrimoniale de la collectivité est le plus haut parmi toutes les collectivités de l'Oise ayant missionné l'ADTO-SAO pour leur RPQS.

C) Performance du réseau



► Les volumes de services (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 0 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs de performance du réseau, qui sont détaillés dans la suite du rapport.

1) Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Estimation consommations sans comptage + Volumes de services + Pertes

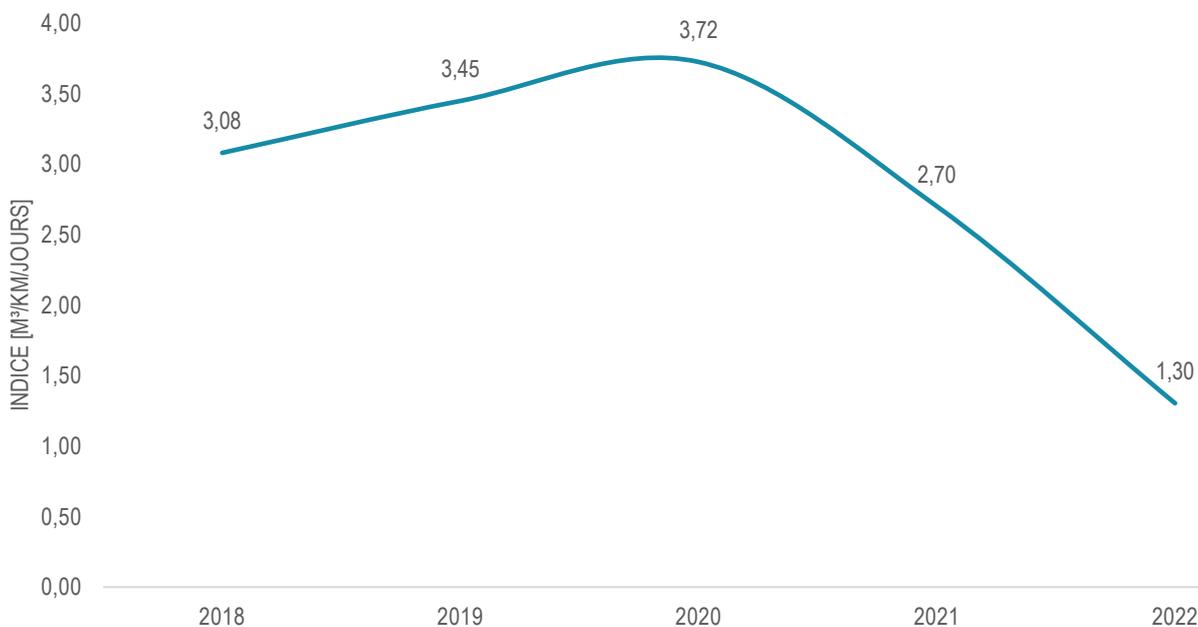
Longueur du réseau hors branchements × 365

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

Pour l'année 2022, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 1,30 m³/km/jours.

| | 2021 | 2022 | Variation 2021 - 2022 |
|---|------|------|-----------------------|
| Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jours] | 2,70 | 1,30 | -51,72% |

Evolution de l'indice linéaire des volumes non comptés



La hausse de l'indice linéaire des volumes non comptés reflète la diminution de l'efficacité de la gestion du réseau. Sa baisse représente au contraire une augmentation de l'efficacité du réseau.

- ▶ L'indice des volumes non comptés a diminué de plus de 50 % au cours du dernier exercice. Ceci est cohérent avec la hausse du rendement du réseau.

2) Indice Linéaire de Consommation (ILC)

Vol. vendu autres collectivités + Volume Comptabilisé 365j + Vol. conso. Sans comptage + vol. besoin service
 Longueur du réseau hors branchements × 365

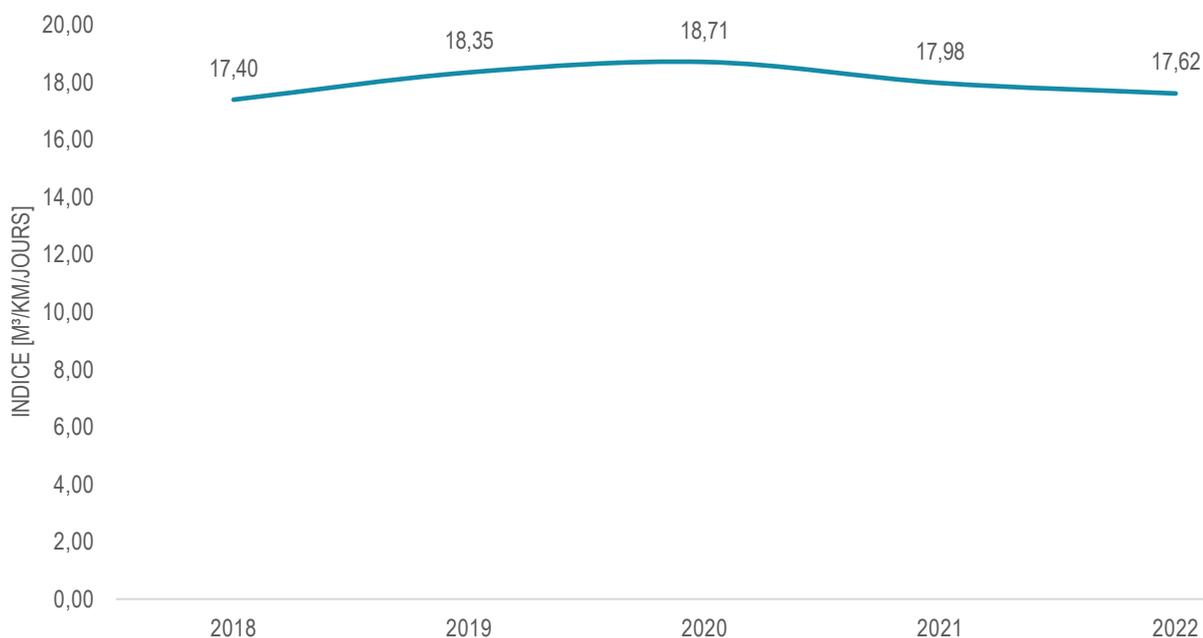
Cet indicateur correspond au volume moyen consommé dans l'année par jour et par kilomètres de canalisation et permet une classification des réseaux.

Pour l'année 2022, l'indice linéaire de consommation est de 17,62 m³/km/jours, ce qui correspond à un réseau de type semi-rural.

| CLASSEMENT DES RESEAUX | | | |
|--|-------|---------------|--------|
| Valeur de l'ILC [m ³ /km/jours] | < 10 | 10 < ILC < 30 | > 30 |
| Catégorie du réseau | Rural | Semi Rural | Urbain |

| | 2021 | 2022 | Variation 2021 - 2022 |
|--|-------|-------|-----------------------|
| Indice Linéaire de Consommation [m ³ /km/jours] | 17,98 | 17,62 | -2,03% |

Evolution de l'Indice Linéaire de Consommation



► L'indice linéaire de consommation montre que la commune dispose d'un réseau de type semi-rural. Cet indice correspond bien à la typologie de la commune

3) Indice Linéaire de Pertes en réseau (ILP) (P106.3)

$$\text{Volume de perte en distribution} = (\text{volume d'eau introduit dans le réseau} - (\text{volume consommé} + \text{volumes exporté}))$$

$$\text{Longueur du réseau hors branchements} \times 365$$

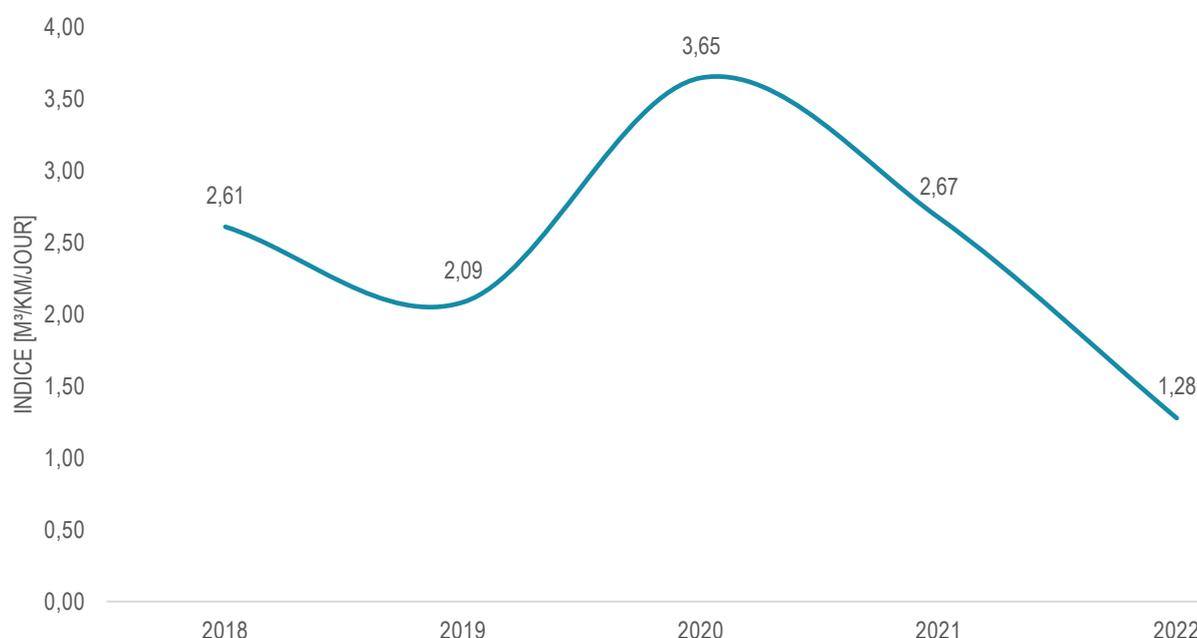
Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

| Classement des indices Linéaire de Pertes en réseau | | | |
|---|-----------------|-------------------|---------------|
| Catégorie du réseau | Rural | Semi rural | Urbain |
| ILP Bon | ILP < 1,5 | ILP < 3 | ILP < 7 |
| ILP Acceptable | 1,5 < ILP < 2,5 | 3 < ILP < 5 | 7 < ILP < 10 |
| ILP Médiocre | 2,5 < ILP < 4 | 5 < ILP < 8 | 10 < ILP < 15 |
| ILP Mauvais | 4 < ILP | 8 < ILP | 15 < ILP |

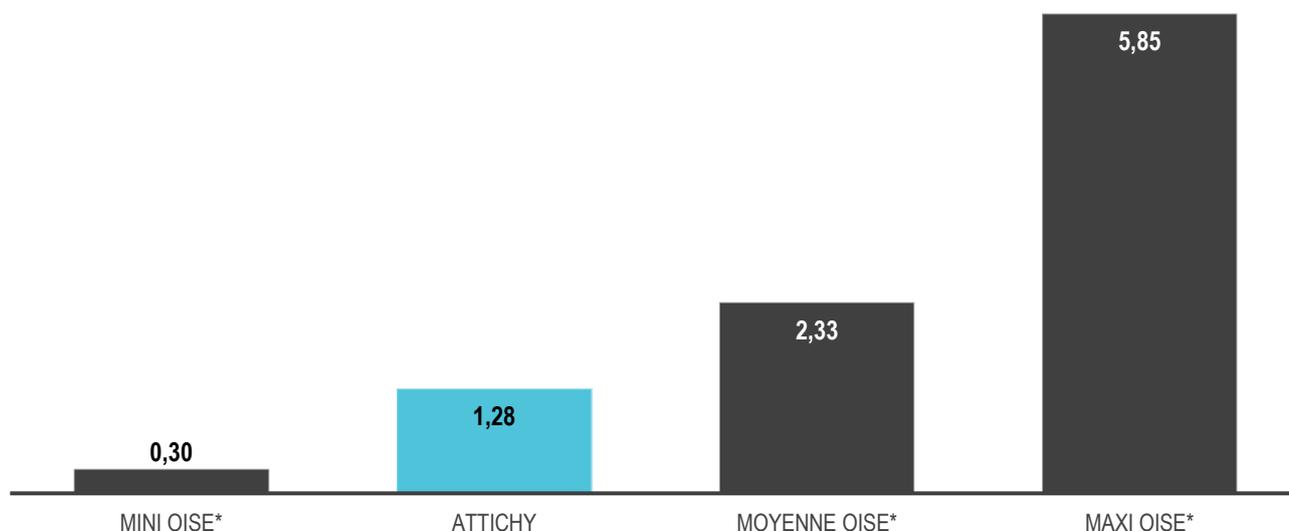
Pour l'année 2022, l'indice linéaire de pertes en réseau est de 1,28 m³/km/jours, ce qui correspond à un indice dit "bon" pour un réseau de type semi-rural.

| | 2021 | 2022 | Variation 2021 - 2022 |
|--|------|------|-----------------------|
| Indice Linéaire de Pertes en réseau [m ³ /km/jours] | 2,67 | 1,28 | -52,21% |

Evolution de l'Indice Linéaire de Pertes en réseau



Comparaison de l'Indice Linéaire de Pertes en réseau entre collectivités



**calculé sur la base des autres collectivités de l'Oise ayant commandé un RPQS à l'ADTO pour l'exercice en cours et ayant également un réseau de type semi-rural (13).*

► L'indice Linéaire de Pertes en réseau est situé dans la fourchette basse parmi les collectivités de l'Oise ayant missionné l'ADTO-SAO pour leur RPQS et possédant un réseau de type 'semi-rural'.

4) Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (1-107.2)

$$\frac{[L(2018) + L(2019) + L(2020) + L(2021) + L(2022)] \times 100}{5 \times L(2022)}$$

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements.

| | 2021 | 2022 |
|--|-------|-------|
| Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable [%] | 0,00% | 0,00% |

NC : Non Communiqué

5) Rendement du réseau de distribution (P104.3)

$$\frac{\text{consommations comptabilisées} + \text{exportations} + \text{estimation sans comptage} + \text{volume de service}}{\text{volume produit} + \text{importations}}$$

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Les articles D.213-48-14-1 et D.213-74-1 du Code de l'Environnement fixent plusieurs seuils à respecter pour ne pas être pénalisé financièrement :

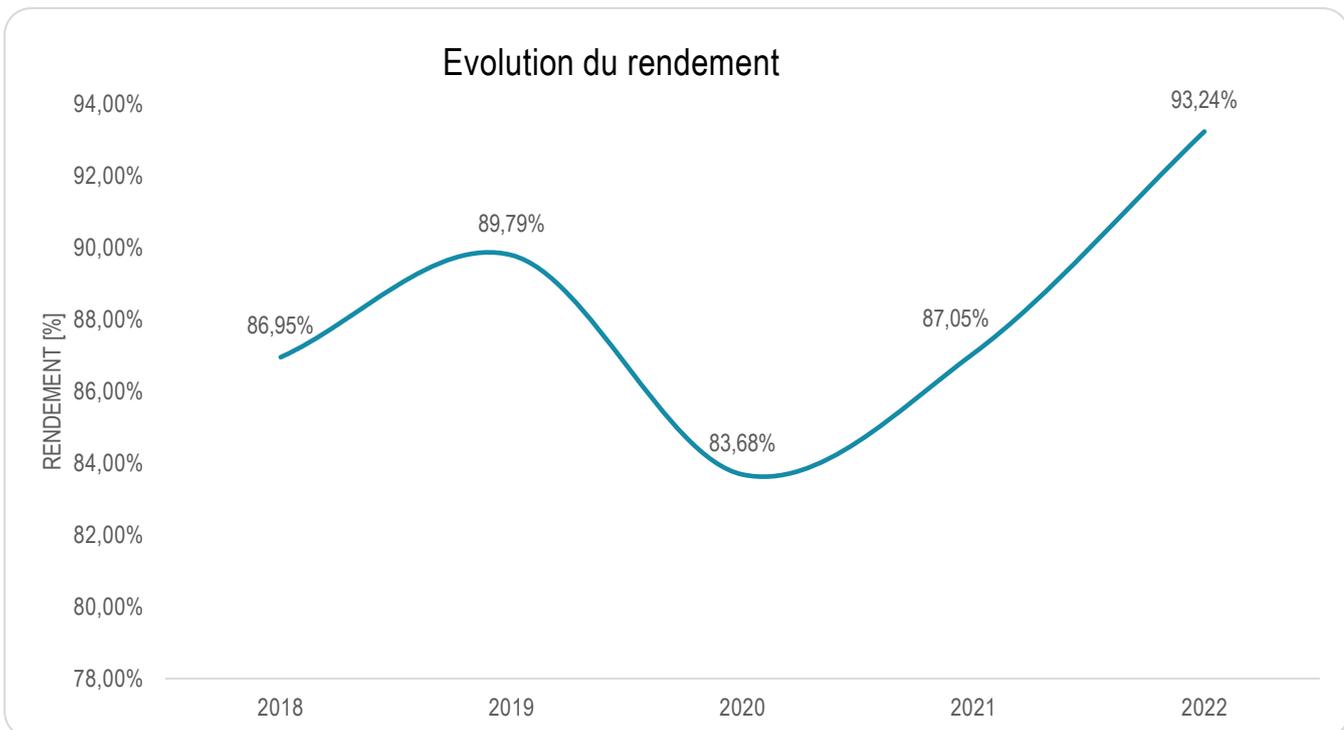
Seuil n°1 = 85%

$$\text{Seuil n°2} = 65 + 0,2 \times \left(\frac{\text{Vol}_{\text{abonnés} + \text{service}} + \text{Vol}_{\text{autres services publics AEP}}}{\text{Long}_{\text{réseau}}} \right) = 68,52\%$$

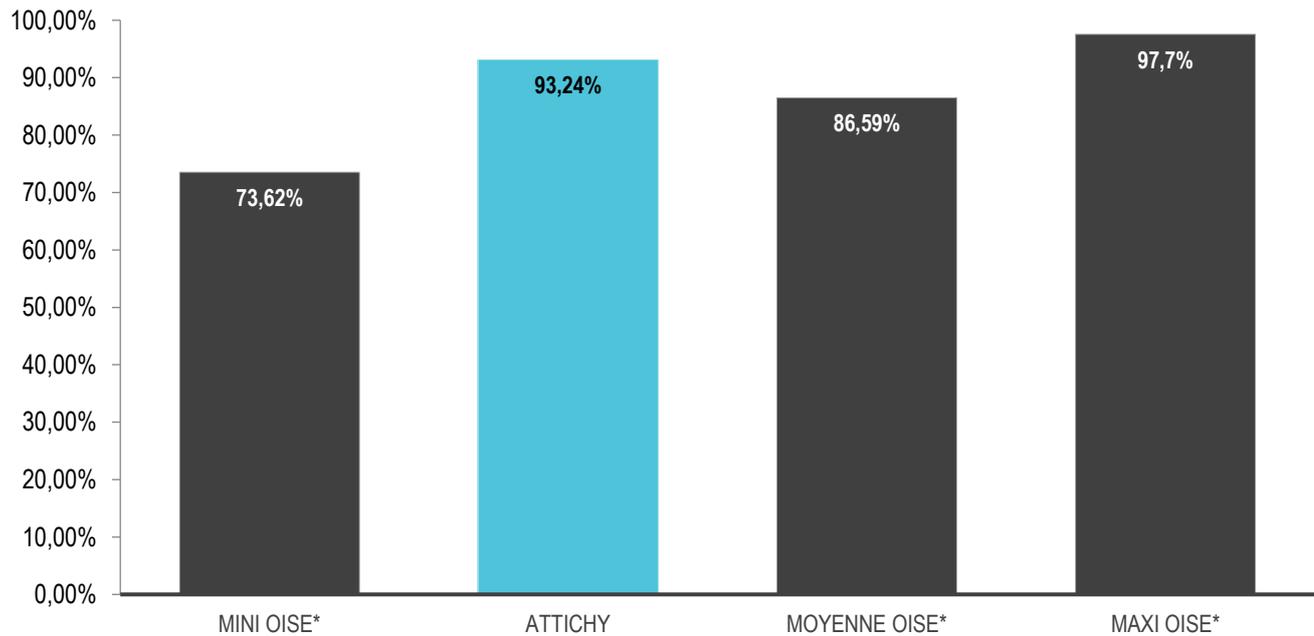
Les évolutions réglementaires relatives au rendement de réseau peuvent entraîner dans les années à venir un doublement de la redevance en eau si les seuils fixés ci-dessus ne sont pas atteints.

Pour l'année 2022, le rendement du réseau de distribution est de 93,24 %. Règlementairement, il n'y aura donc aucun impact sur la redevance eau potable car le rendement est supérieur au seuil n°2 de 68,52%.

| | 2021 | 2022 | Variation 2021 - 2022 |
|---|--------|--------|-----------------------|
| Rendement du réseau de distribution [%] | 87,05% | 93,24% | 7,10% |



Comparaison du rendement entre collectivités



*calculé sur la base des autres collectivités de l'Oise ayant commandé un RPQS à l'ADTO pour l'exercice en cours et ayant également un réseau de type semi-rural (13).

▶ Le rendement du réseau de distribution est situé dans la fourchette haute parmi les collectivités de l'Oise ayant missionné l'ADTO-SAO pour leur RPQS et possédant un réseau de type 'semi-rural'.

D) Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P151.0)

| | 2021 | 2022 |
|---|-------|-------|
| Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente [%] | 1,58% | 1,41% |

NC : Non Communiqué

E) Taux d'occurrence des interruptions de service (P151.1)

| | 2021 | 2022 |
|--|-------|-------|
| Taux d'occurrence des interruptions de service [‰] | 0,00‰ | 6,80‰ |

NC : Non Communiqué

F) Taux de réclamations (P155.1)

| | 2021 | 2022 |
|--------------------------|--------|--------|
| Taux de réclamations [‰] | 2,28 ‰ | 7,94 ‰ |

NC : Non Communiqué

G) Délai d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (D151.0)

Le délégataire, SAUR, s'est engagé sur un délai maximal pour ouvrir un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou remettre en service un branchement existant de 2 jours.

| | 2021 | 2022 |
|--|--------|--------|
| Taux de respect du délai d'ouverture [%] | 97,06% | 97,14% |

NC : Non Communiqué

H) Branchements en plomb

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

| Branchements | 2021 | 2022 |
|---|------|------|
| Nombre de branchements en plomb changés dans l'année | NC | NC |
| Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année) | NC | NC |
| % de branchements en plomb restants | NC | NC |

▶ Le délégataire n'a fourni aucune information concernant les branchements en plomb. La question du nombre de branchements remplacés et restants sur le territoire va lui être posée.

IV) FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE**A) Montants Financiers**

| | 2021 | 2022 |
|-------------------------|--------|--------|
| Recettes réelles |€ |€ |
| Dépenses réelles |€ |€ |
| Montant des subventions |€ |€ |

B) Etat de la dette (P153.2)

| | 2021 | 2022 |
|--------------------------------------|--------|--------|
| Encours de la dette au 31 décembre |€ |€ |
| Remboursement au cours de l'exercice | 0,00 € | 0,00 € |
| dont en intérêts |€ |€ |
| dont en capital |€ |€ |
| Durée d'extinction de la dette | | |

C) Amortissements réalisés

| | 2021 | 2022 |
|---|--------|--------|
| Montant de la dotation aux amortissements |€ |€ |

D) Actions de solidarité et de coopérations décentralisées dans le domaine de l'eau**1) Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0)**

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service. Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créés en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté ;
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Durant l'année 2022, le service a reçu 0 demande d'abandons de créances.

0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fond de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2022.

2) Opérations de coopérations décentralisées

Peuvent être ici listées les opérations mises en places dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

La collectivité ne mène pas d'opérations de coopération décentralisée.

V) EXPLOITATION DU SERVICE, TRAVAUX ET ETUDES

A) Obligations de l'exploitant

Le contrat impose les obligations suivantes au délégataire :

Réalisation d'un SIG

- ▶ Le SIG a bien été réalisé

Maintien d'un indice linéaire de pertes inférieur à 2,49 m³/km/jours ou d'un rendement supérieur à 88%

- ▶ En 2022, l'indice linéaire de pertes est de 1,28 m³/km/jours, et le rendement est de 93,24 %. Les objectifs du contrat sont donc bien respectés.

B) Travaux et études réalisés au cours de l'exercice par le délégataire

Les principaux travaux et études réalisés en 2022 par le délégataire sont les suivants :

- ▶ Création de 2 branchements neufs
- ▶ Réparation d'une fuite sur conduite, et de 5 fuites sur branchements
- ▶ Nettoyage des réservoirs
- ▶ Réalisation de 2 campagnes de recherche de fuites sur 1 260 ml au total
- ▶ Manœuvre des vannes du réseau de distribution
- ▶ Renouvellement du radiateur et de la pompe de reprise n°1 de l'unité de déferrisation

C) Travaux et études réalisés au cours de l'exercice par la collectivité

Les principaux travaux et études réalisés en 2022 sont les suivants :

- ▶ Création d'un bassin de filtration avant rejet au milieu naturel pour les eaux de process de l'usine de déferrisation

D) Perspective

Selon la connaissance du territoire et à la lecture du rapport du délégataire, les réflexions à mener porteront sur les opérations suivantes:

- ▶ Renouvellement de la canalisation rue du Pont d'Amour qui est en mauvais état
- ▶ Renforcement du réseau et bouclage de la rue des Avenues avec la rue du 8 Mai 1945 et la place du Jeu de Paume en DN150
- ▶ Renforcement et bouclage de la rue Dorchy avec la rue Tondu du Metz
- ▶ Renforcement du réseau au carrefour de la rue du Commerce et de la rue Dorchy
- ▶ Comblement de la source Jean Pierrat
- ▶ Réalisation d'un diagnostic patrimonial et d'un PGSSE par la Communauté de Communes en 2023
- ▶ Réalisation d'une interconnexion avec la commune de Couloisy prévue en 2023

VI) TABLEAU RECAPITULATIF DES DONNEES

| | | Indicateur | 2021 | 2022 |
|---|---|----------------|-------------------------------|-------------------------------|
| Indicateurs descriptifs des services | | | | |
| Estimation du nombre d'habitants desservis | | D101.1 | 1 921 habitants | 1 921 habitants |
| Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ | | D102.2 | 2,85 € | 2,94 € |
| Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service | | D151.0 | 2 jours | 2 jours |
| Indicateurs de performance | | | | |
| Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité | pour ce qui concerne la microbiologie | P101.1 | 100% | 100% |
| | pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques | P102.1 | 100% | 0% |
| Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable | | P103.2B | 110 / 120 | 110 / 120 |
| Rendement du réseau de distribution | | P104.3 | 87,05% | 93,24% |
| Indice linéaire des volumes non comptés | | P105.3 | 2,7 m ³ /km/jours | 1,3 m ³ /km/jours |
| Indice Linéaire de Pertes en réseau | | P106.3 | 2,67 m ³ /km/jours | 1,28 m ³ /km/jours |
| Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable | | P107.2 | 0,00% | 0,00% |
| Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau | | P108.3 | 80% | 80% |
| Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité | | D201.2 | 0,00 € | 0,00 € |
| Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées | | P151.1 | 0 ‰ | 6,8 ‰ |
| Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés | | P152.1 | 97,06% | 97,14% |
| Durée d'extinction de la dette de la collectivité | | P153.2 | NC | NC |
| Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente | | P154.0 | 1,58% | 1,41% |
| Taux de réclamations | | P155.1 | 2,28 ‰ | 7,94 ‰ |

NC : Non Communiqué

VII) ANNEXE 1: FICHE DE SYNTHÈSE DES ANALYSES ARS



ARS Hauts de France
556 avenue Willy Brandt
59777 EURAILLE

La qualité de votre eau en 2022

ATTICHY
Exploité par SAUR

L'origine de l'eau

Votre réseau est alimenté en eau potable à partir d'un forage situé à [Attichy](#).



Les adoucisseurs individuels

Il est préférable de ne pas modifier la qualité de l'eau alimentant le robinet destiné à la boisson et à la préparation des repas. L'adoucisseur peut alimenter uniquement le réseau d'eau chaude.

Le contrôle sanitaire

Le contrôle sanitaire réglementaire des eaux d'alimentation est exercé par L'Agence Régionale de Santé Hauts de France.

En 2022, 9 prélèvements ont été réalisés sur la station de traitement et sur le réseau de distribution.



Astuces

Après plusieurs jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la consommer.

| | |
|--------------------------|--|
| BACTERIOLOGIE | <p>Une recherche de bactéries pathogènes est effectuée. La présence de ces bactéries dans l'eau révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource, soit en cours de distribution.</p> <p>Résultats d'analyses : 100 % des analyses sont conformes.</p> |
| PESTICIDES | <p>La teneur ne doit pas dépasser 0,10 µg/l pour chaque molécule.</p> <p>Résultats d'analyses : 100% des analyses sont conformes.</p> |
| NITRATES | <p>L'excès de nitrates dans l'eau peut provenir de la décomposition de matières végétales ou animales, d'engrais utilisés en agriculture, du fumier, d'eaux usées domestiques et industrielles, des précipitations ou de formations géologiques renfermant des composés azotés solubles.</p> <p>La teneur à ne pas dépasser est de 50 mg/L.</p> <p>Teneur moyenne : < 0,5 mg/l; Teneur maximale : < 0,5 mg/l</p> |
| DURETE (ou TH) | <p>La dureté exprime dans cette unité la teneur de l'eau en calcium et magnésium. L'eau est fortement calcaire lorsque sa teneur est entre 25 et 35°F.</p> <p>Teneur moyenne : 34,5°f</p> |
| FLUOR | <p>Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La valeur limite à ne pas dépasser est de 1,5 mg/L.</p> <p>Teneur moyenne : 0,25 mg/l</p> |
| AUTRES PARAMETRES | <p>Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres sont conformes aux valeurs limites réglementaires (métaux, solvants chlorés, ...)</p> |

CONCLUSION SANITAIRE

Eau de bonne qualité bactériologique et physico-chimique.

Consultez les résultats d'analyses d'eau en ligne :
<http://www.eaupotable.sante.gouv.fr>

ARS Hauts de France
556 avenue Willy Brandt
59777 EURAILLE

LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES

LA QUALITE BACTERIOLOGIQUE : elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport.

Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.

LE CONTROLE SANITAIRE DES EAUX D'ALIMENTATION

Le contrôle sanitaire est confié au service santé-environnement de la Délégation Territoriale de l'Oise.

Les analyses sont réalisées par des laboratoires agréés pour le contrôle sanitaire des eaux (le laboratoire Départemental d'analyses et de recherches de l'Aisne à Laon et le laboratoire CARSO à Lyon).

Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis. Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement) et sur le réseau de distribution.

LES NITRATES : Le nitrate est un élément fertilisant présent naturellement dans les eaux; les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des nitrates dans les ressources.

Le respect de la valeur limite de 50 mg par litre pour les eaux de consommation permet d'assurer la protection des nourrissons et des femmes enceintes alimentés avec l'eau du robinet.

LES PESTICIDES : A l'état naturel, l'eau ne contient pas de pesticide. Les activités humaines sont responsables de la présence de ces composés qui, à une concentration dépassant la valeur sanitaire maximale fixée pour chaque molécule, sont suspectés d'effets sur la santé lorsqu'ils sont consommés durant toute une vie. Par précaution, la limite de qualité est inférieure à la valeur sanitaire maximale.

LE FLUOR : le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. Une valeur limite réglementaire de 1,5 mg par litre a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents).

Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice fluoré, comprimés,...)

LA DURETE: la dureté représente le calcium et le magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé.

RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Pour préserver la qualité de votre eau :

- ✓ après quelques jours d'absence, purgez vos conduites avant consommation
- ✓ consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Si vous la conservez, conservez la au froid, pas plus de 24h, dans un récipient fermé
- ✓ les traitements individuels complémentaires (adoucisseurs, "purificateurs",...) sont sans intérêt pour la santé sur le réseau d'eau froide utilisé pour la consommation, voire même *dangereux*. ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou devenir des foyers de développement microbien lorsque leur entretien est mal assuré. Ils sont aussi déconseillés car participant à l'augmentation de la consommation journalière en sel. Ces éventuels traitements complémentaires sont à réserver exclusivement aux eaux chaudes sanitaires.

Le plomb d'origine hydrique

L'eau, à la sortie de l'usine de production, ne contient pas de plomb. Cependant, des branchements publics ou des canalisations d'immeubles anciens en plomb peuvent la dégrader au cours de son transport.

Aussi, est-il vivement conseillé de remplacer les anciennes conduites en plomb et, en attendant, de laisser s'écouler l'eau avant de la consommer.

Un recensement des branchements a été réalisé par le responsable de la distribution, les résultats sont mis à la disposition du public.

POUR PLUS D'INFORMATIONS...

Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés à la Mairie de votre commune où ils sont affichés. De même, vous pouvez y consulter un rapport annuel détaillé établi chaque année par chaque Délégation Territoriale.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution d'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Elle peut être affichée dans les immeubles collectifs.

Envoyé en préfecture le 29/11/2023

Reçu en préfecture le 29/11/2023

Publié le

ID : 060-246000749-20231123-DEL2023126-DE



VIII) ANNEXE 2 : NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

Conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, est ici annexée, la note établie par l'agence de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

... voir édition 2023 de la note page suivante

IX) ANNEXE 3 : DETAIL DES INTERVENTIONS DURANT L'EXERCICE

| Commune | Date | Adresse | Nature de l'intervention |
|---------|------------|--------------------------------------|--------------------------|
| ATTICHY | 12/01/2022 | Bâche du Jeu d'Arc | Nettoyage du réservoir |
| | 20/06/2022 | Bâche de Montplaisir | Nettoyage du réservoir |
| | 24/06/2022 | Bâche de Noyonval (reprise de Bitry) | Nettoyage du réservoir |
| | 13/01/2022 | Rue du Val (500 ml) | Recherche de fuites |
| | 16/08/2022 | Rue de la Rivière (30 ml) | Recherche de fuites |
| | 01/09/2022 | Rue de Noyonval (200 ml) | Recherche de fuites |
| | 05/10/2022 | Rue Saint-Pierre (200 ml) | Recherche de fuites |
| | 06/10/2022 | Rue Saint-Pierre (30 ml) | Recherche de fuites |
| | 08/12/2022 | Rue de la Fontaine Aubier | Fuite sur canalisation |
| | 28/01/2022 | Ruelle Bocquet | Fuite sur branchement |
| | 24/02/2022 | Rue des Moulins | Fuite sur branchement |
| | 01/09/2022 | Rue de Noyonval | Fuite sur branchement |
| | 06/09/2022 | Rue de Noyonval | Fuite sur branchement |
| | 20/10/2022 | Rue de Tracy | Fuite sur branchement |

Envoyé en préfecture le 29/11/2023

Reçu en préfecture le 29/11/2023

Publié le



ID : 060-246000749-20231123-DEL2023126-DE

X) ANNEXE 4 : SYNOPTIQUE DU RESEAU D'EAU POTABLE